

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Collectif de défense et de développement de la vallée de la Clarée et de la vallée Étroite : Emile Roman (président), Antoine Pourbaix (secrétaire), Bernard Liger (administrateur)

Date réunion : 12/03/2012

Lieu : Val-des-Prés (05)

Indice : A

Rédacteur : **Bagur**
Arcadis

Date dif. : 21/03/2012

Nb de pages : 2

1 Présentation du Collectif, connaissance et suivi du projet

Le **Collectif de Défense et de Développement de la vallée de la Clarée et de la Vallée Étroite** a été créé en 1989, pour poursuivre le combat d'Emilie Carles contre plusieurs projets d'infrastructures dans la vallée, notamment un projet de voie rapide Fos – Turin.

Le Collectif est et a été informé des projets par les Conseils de Développement organisés par la Région, par le Sétumont et par les instances concernées de l'Union Européenne à Bruxelles.

Le Collectif informe la population des vallées et leurs visiteurs par un site web (www.collectifclare.com), par des bulletins et par deux ou trois réunions ou manifestations annuelles.

La population locale et les visiteurs sont très concernés par la préservation des vallées: dans les moments critiques où des projets dangereux étaient présentés, plus de 95% des habitants de la vallée ont souscrit à un manifeste pour la préservation d'une vallée sans infrastructure de transport.

Le Collectif est actif : manifestation à la sous-préfecture de Briançon le 13 août 1975 avec Emilie Carles, conférence de presse par la même à Paris en octobre 1976, manifestation à Briançon le 17 février 1990, détournement de la circulation de la RN94 en avril 1990, manifestation au col de l'Echelle le 5 août 1990, blocage de la sous-préfecture le 22 mai 1992, projet très sérieux de barrer la route de Montgenèvre au passage du Tour de France 1992, projet de Larzacisation dans la Clarée, manifestation le 27 août 1993 lors de la visite du ministre de l'environnement Michel Barnier etc.

2 Les caractéristiques de la vallée

La vallée, d'une longueur de l'ordre de 29 km, présente des caractéristiques exceptionnelles sur les plans paysager, de la faune et de la flore.

Il s'agit de l'une des dernières vallées humides préservées. « La plus séduisante du Briançonnais », écrit le guide Michelin. Elle est souvent qualifiée de « Jardin de Briançon ».

Aux beaux jours et *a fortiori* pendant les vacances et les week-ends, la basse vallée est envahie (dans le bon sens du terme) par les touristes et habitants des alentours et la haute vallée attire chaque jour, pour ses sites exceptionnels, des centaines de touristes et randonneurs (et au mois d'août plus de mille chaque jour).

Compte rendu d'entretien du 12/03/2012

La Clarée est un espace privilégié de ski de fond dont les communes de Montgenèvre, de Névache et de Val des Prés tirent une juste réputation.

La vallée n'a pas été défigurée par des structures du type remontées mécaniques, voies rapides ou voies ferrées. Elle est jusqu'à présent préservée et elle doit le rester.

Le développement social et économique de la vallée de la Clarée, qui a conduit à une augmentation régulière de la population depuis 50 ans, est basé sur un tourisme doux : gîtes, refuges, hôtels et restauration, locations, production et vente de produits locaux, artisanat...

3 Une vallée classée

La vallée a été classée par décret paru au Journal Officiel le 6 août 1992, au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Ce classement préserve la vallée de tout passage d'une infrastructure de transport. Le classement a été décidé dans ce but.

Pour à la fois protéger la vallée contre ces infrastructures et pour permettre la poursuite du développement social et professionnel de la vallée, le classement concerne les zones en dehors des villages ainsi que, dans les villages, les périmètres classés au voisinage des églises et monuments historiques.

Les processus d'obtention par la vallée des labels « Grand site de France » et « Natura 2000 » sont en cours.

4 Positionnement du collectif vis-à-vis du projet de percée ferroviaire du Montgenèvre

4.1 Justification économique

La vocation première du Collectif n'est pas de prendre position pour ou contre le désenclavement ou l'intérêt économique du projet de percée sous Montgenèvre.

Néanmoins, le Collectif possède des chiffres de trafic de poids lourds par Montgenèvre qui datent des années 1990 : ce trafic a, depuis, diminué de près de moitié.

Le Collectif s'étonne de n'avoir pas vu, dans les études préliminaires, de chiffres fiables sur les trafics passés et sur le trafic actuel, ni d'éléments solides et explicites de prévision de son évolution. Il craint beaucoup de grosses erreurs de prévision telles que, par exemple, pour le Lyon-Turin, ou des chiffres de résultats décevants comme pour le ferroutage au Saint-Gothard.

A propos d'un argument soutenu actuellement par le vice-président de l'association « Aboutir », le Collectif affirme que le transport scolaire bénéficierait davantage d'un système de navettes routières efficace que d'une percée ferroviaire et du passage incessant de convois de ferroutage dans la Vallée.

4.2 Effets du projet

Il est évident que toute percée dans la vallée, en surface, de simple traversée ou de service (descenderies) ruinerait totalement et définitivement le développement de la vallée. Les activités touristiques, sportives, d'exploration de la nature, de délasserment y deviendraient impossibles.

Compte rendu d'entretien du 12/03/2012

4.3 Les études

Le Collectif s'étonne du peu de cas qui est fait dans les études préliminaires de l'évolution et des prévisions de trafic. Ces prévisions, validées et vérifiées, devront en tout état de cause être disponibles et présentées à un débat public.

Semblablement, les coûts réels très importants du projet devront être présentés et devront être justifiés par rapport aux autres priorités ressenties par la société.

4.4 La position du Collectif

Les membres du collectif suivent de très près le projet de la percée ferroviaire du Montgenèvre.

Le positionnement du Collectif sur les différentes options de passage étudiées à ce jour est très clair : il est opposé à tous les tracés « touchant » la vallée de la Clarée, c'est-à-dire :

- les deux tracés « hauts » ;
- le tracé profond Briançon-Beaulard qui, par des descenderies ou autres aménagements, affecterait l'intégrité de la Vallée de la Clarée ;
- et bien entendu le tracé haut empruntant la vallée de la Clarée.

En revanche le Collectif est neutre vis-à-vis du tracé profond Briançon-Oulx, qui aurait un impact minimum sur la vallée.

Le Collectif rappelle qu'il n'est pas nécessairement contre un projet de percée ferroviaire sous Montgenèvre, mais qu'il est contre la destruction de la vallée.

Le Collectif affirme qu'il est hors de question de détériorer un site exceptionnel de la région, alors que le tourisme représente un secteur très important du développement du briançonnais.

Le Collectif fait par ailleurs état de son agacement lorsque, lors d'une réunion organisée par la Région en janvier 2011, un tracé haut en surface dans une grande partie de la vallée de la Clarée a été évoqué à nouveau, en opposition avec des réflexions antérieures. Il craint que des questions financières de courte vue puissent faire pencher la balance en faveur du tracé en surface dans la Clarée. Le Collectif sera extrêmement vigilant et actif en fonction du déroulement des études.

Documents :

« L'aventure du Collectif »,